LEGENDE PAP

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT N°		surface : 12.15 ares
5.9.0. 7500.	5.9.0. 7500.	5.1.5. 7500.
5.9.0. 7500.	nbre de logements 500 - 600 m² habitable	nbre de logements 500 - 600 m² habitable
type isolée	hauteur	nbre de logements 500 - 600 m² habitable

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- PAP — délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- Terrain existant
- Terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... : nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ...R : nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ...C : nombre de niveaux sous combles
- +1, 2, ...S : nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x : Hauteur à la corniche de x mètres
- hf-x : Hauteur à l'acrotère de x mètres
- ht-x : Hauteur de faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- cc : Constructions en ordre contigu
- cnc : Constructions en ordre non contigu
- x-mi : x Maisons isolées
- x-mj : x Maisons jumelées
- x-mb : x Maisons en bande

Formes de toiture

- tp : Toiture plate
- tr (y% - z%) : Toiture à x versants, degré d'inclinaison
- Orientation du faîte

- Alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- Limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- Alignement obligatoire pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour construction souterraines
- Limites de surfaces constructibles pour avant corps

Délimitation des lots/parcelles

- Lot projeté
- Ilot projeté
- Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions

- min x% — Pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- y% / y% — Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% — Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp — Espace vert privé
- EVP — Espace vert public
- AEJ — Aire de jeux ouverte au public
- Espace extérieur pouvant être stellé
- Voie de circulation motorisée
- Espace pouvant être dédié au stationnement
- Chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- Voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- Arbre à moyenne ou haute tige projeté / Arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- Haie projetée / haie à conserver
- Muret projeté / Muret à conserver

Servitudes

- Servitude de type urbanistique
- Servitude écologique
- Servitude de passage
- Elément bâti ou naturel à conserver

Infrastructures techniques

- Rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- Canalisation eaux pluviales
- Canalisation eaux usées
- Fossé ouvert pour eaux pluviales

Eléments complémentaires

- Zone autorisée pour l'emplacement des locarnes
- Electricité
- Ligne PAT et TV
- Eau

AXONOMETRIE

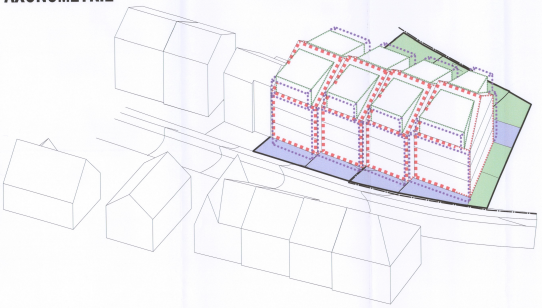

IMPLANTATION

(FOND DE PLAN: MESURAGE CADASTRAL N°3599)

LOT N°1	surface : 3.12 ares			LOT N°2	surface : 2.28 ares			LOT N°3	surface : 2.00 ares			LOT N°4	surface : 2.85 ares		
10,0 m	14 m	220 m²	421 m²	10 m	14 m	158 m²	320 m²	10 m	14 m	150 m²	282 m²	12,5 m	14 m	225 m²	356 m²
5.9.0. 7500.	5.9.0. 7500.	5.1.5. 7500.	5.1.5. 7500.	5.9.0. 7500.		5.1.5. 7500.		5.9.0. 7500.		5.1.5. 7500.		5.9.0. 7500.		5.1.5. 7500.	
500 m²	1 niv.	min 7 u.	max 7 u.	500 m²	1 niv.	min 7 u.	max 7 u.	500 m²	1 niv.	min 7 u.	max 7 u.	500 m²	1 niv.	min 7 u.	max 7 u.
IS 30° 120°	5.1.5. 7500.	ess. (7 u.) m²	max. 15 m²	IS 30° 120°	5.1.5. 7500.	ess. (7 u.) m²	max. 15 m²	IS 30° 120°	5.1.5. 7500.	ess. (7 u.) m²	max. 15 m²	IS 30° 120°	5.1.5. 7500.	ess. (7 u.) m²	max. 15 m²

MOD IV
MOD III
MOD IV
TERRAIN NATUREL - TERRAIN PROJETE
TALUS
IS5
IS5
IS5